



\*\*\*\*\*  
**OBJET** RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE - ATTRIBUTION  
DE MARCHE  
\*\*\*\*\*

Réf. 2016-24 -feuille 1/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2016  
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

**Absents représentés**: Eric PIERRE (pouvoir à Laurence NIQUET), Dominique BOUVET (pouvoir à Daniel AUDIBERT)

**Absents**: Christelle COMBET, Yoan MAZZA,

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle MINARD

*Nombre de conseillers en exercice* : 13

*Nombre de conseillers présents* : 9

*Nombre de conseillers ayant pris part au vote* : 11

Dans le cadre du déménagement des classes élémentaires dans le nouveau bâtiment en cours de construction, l'ancienne école sera affectée à la maternelle.

Il convenait donc d'adapter les locaux existants pour cette utilisation spécifique, notamment : adaptation des sanitaires pour des maternelles, création d'un vestiaire dans l'actuel atelier, réfection des sols des deux salles de classes, créations de placards.

La classe actuelle des grands sera affectée à la salle de sieste et aux activités de motricité. Il est donc nécessaire d'y remplacer les volets roulants afin de permettre une occultation totale.

L'actuelle salle de sieste étant affectée à l'équipe enseignante avec création d'un bureau de direction.

Le Maire sur avis de la commission travaux a retenu l'entreprise Optiréno pour ce faire : Le devis s'élève à 29 970.00 € TTC auxquels on doit ajouter 5182 € pour la rénovation des volets roulants par la société Alpes Construction.

Avant les travaux, les préfabriqués seront déposés et évacués dès la fin de l'année scolaire.

L'ensemble de ces travaux se dérouleront en juillet.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'ensemble de ces travaux lesquels sont déjà prévus au budget 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter cette délibération.**

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



\*\*\*\*\*  
**OBJET RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE - ATTRIBUTION  
DE MARCHE**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2016-24 - feuillet 2/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MAI 2016**

| NOM                   | SIGNATURE | BON POUR POUVOIR |
|-----------------------|-----------|------------------|
| Christophe GUITTON    |           |                  |
| Daniel AUDIBERT       |           |                  |
| Chantal MACQUET       |           |                  |
| Marie-Noëlle MINARD   |           |                  |
| Christelle COMBET     |           |                  |
| Eric PIERRE           |           |                  |
| Dominique BOUVET      |           |                  |
| Thierry DUFOUR        |           |                  |
| Jean-Philippe TAVARES |           |                  |
| Laurence NIQUET       |           |                  |
| Yoan MAZZA            |           |                  |
| Bénédicte VIVIAN      |           |                  |
| François FOSSOUX      |           |                  |

Date de convocation : 24/05/2016

Fait et délibéré le jour, mois  
Et an que dessus, le 31/05/2016  
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 01/06/2016

A Nonglard, le 31/05/2016  
Le Maire,  
Christophe GUITTON

**Acte télétransmis en Préfecture le 1er juin 2016**